

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE



23^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

5 et 6 octobre 2019

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
23^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
5 et 6 octobre 2019

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 19 Aout 2019 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 19 août 2019
Clôture des engagements :	Lundi 23 septembre 2019 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 28 septembre 2019
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 29 septembre 2019 de 8h00 à 18h00 et le Samedi 5 octobre 2019 de 8h30 à 12h00
Vérifications des documents :	Samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 14h00 Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE
Vérifications des voitures :	Samedi 5 octobre 2019 de 9h30 à 14h30 Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 5 octobre 2019 à 9h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 5 octobre 2019 à 13h00 Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 5 octobre 2019 à 15h00 Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE
Publication des heures et ordres de départ :	Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE
1^{ère} étape	Samedi 5 octobre 2019 à 16h00
2^{ème} étape	Samedi 5 octobre 2019 à 19h30. Suivant classement 1 ^{ère} étape, hors pénalités
Départ de la 1^{ère} étape : 1^{ère} voiture	Samedi 5 octobre 2019 à 16h00
Arrivée de la 1^{ère} étape : 1^{ère} voiture	Samedi 5 octobre 2019 à 17h34
Départ de la 2^{ème} étape : 1^{ère} voiture	Dimanche 6 octobre 2019 à 8h00
Arrivée de la 2^{ème} étape : 1^{ère} voiture	Dimanche 6 octobre 2019 à 11h33
L'ordre des départs sera :	voitures modernes – VHC – VHRS - ENRS
Vérifications finales :	Dimanche 6 octobre 2019 à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 6 octobre 2019 - Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 6 octobre 2019 sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 23^{ème} Rallye Régional du Cantal 2019 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n°19/R37 le 30/07/19

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°595 le 26/08/19

COMITE D'ORGANISATION

Président : Alain DELORT, Julien CHABOT, Francis VERBIGUIE

Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS

Secrétariat du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 AURILLAC

Téléphone : 06.30.69.66.33 / 06.80.18.05.71/ 06.71.44.36.74

Permanence du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac, de 8H00 à 21H30, jusqu'au 4 octobre 2019 puis à la Mairie de Lafeuillade en Vaizie les 5 et 6 octobre 2019 Tél : 06.80.18.05.71

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Dominique LASSUS	30953/1422
Membres du Collège :	Dominique JOUBERT	136338/1609
	Marcel CABROL	14590/0915
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC ES1	Bernard GALARD	4608/0901
Directeurs de course adjoints PC ES2	Charlotte BLANC	154262/0915
Directeurs de course & adjoints aux ES :		
ES 1/3/5	Yves ESCLOUPE	76046/0903
Adjoint	Guy ANDRIEU	144925/0906
ES 2/4/6	Patrick VAUDOUR	228853/0915
Adjoint	Christine PASCAL	228251/0915
Informatique classement :	Cédric VALENTIN	190616/0805
Médecin chef :	Dr Christine LESPIAUCQ	46465/1602
Commissaires techniques :	Serge PEGOLOTTI <i>responsable</i>	6047/1603
	André BOIVIN	3572/1607
	Didier GENRIES	228242/0902

Chargés des relations avec les concurrents : Michel BLANC 20772/1706
Sylvette RAFFIER *stagiaire* 4242/0805

Voiture Tricolore sécurité DC Christian SIGNORET 2880/1602
Chargé des relations avec la presse : Jean Paul HUGON

ES LA CAPELLE -DEL FRAYSSE : 1/3/5

Nombre de postes de commissaires : 9

Nombre d'extincteurs par poste : 1

Nombre de commissaires : 12

ES TREMOUILLES : 2/4/6

Nombre de postes de commissaires : 6

Nombre d'extincteurs par poste : 1

Nombre de commissaires : 9

Nombre d'ambulances : 2 (1 au départ de chaque spéciale)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 23^{ème} Rallye Régional du Cantal 2019 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2020 Coefficient 2
- le challenge 2019 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2019 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 14h00

Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 5 octobre 2019 de 9h30 à 14h30

Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE

Les vérifications finales : Dimanche 6 octobre 2019

Garage AD à LAFEUILLADE EN VAIZIE, à la fin du rallye.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 23^{ème} Rallye Régional du Cantal 2018 doit adresser **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 23 septembre 2019** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 2^{ème} rallye des Volcans VHC (20 voitures), au 2^{ème} Rallye des volcans VHRS (20 voitures) et au 2^{ème} Rallye des Volcans ENRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 23^{ème} Rallye des Volcans pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre **ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Samedi 5 et le Dimanche 6 octobre 2019 parking de la salle polyvalente de LAFEUILLADE EN VAIZIE (derrière la mairie)

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 23^{ème} Rallye Régional du Cantal 2019 représente un parcours de 80,900 Km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,120 Km

ES 1-3-5 LA CAPELLE – DEL FRAYSSE 6,190 Km

ES 2-4-6 TREMOUILLES 6,850 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 29 septembre 2019 de 8h00 à 18h00

- Samedi 5 octobre 2019 de 8h30 à 14h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. :CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P : PRIX

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs
- à 1 commissaire par ES

Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL	1 ^{er} 450€	2 ^{ème} 350€	3 ^{ème} 300€
GROUPES	1 ^{er} 300€	2 ^{ème} 150€	
CLASSES			

1 à 5	6 à 9	10 à 15	16 et +	
285 €	285 €	285 €	285 €	
	140 €	140 €	140 €	+ une coupe
		90 €	100 €	+ une coupe
			90 €	+ une coupe

			80 €	
--	--	--	------	--

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 200 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs